

# WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 14 janvier 2016

A l'attention des membres de la  
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert  
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert  
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

Concerne : demande d'un permis d'urbanisme pour régulariser la division de la maison unifamiliale en 5 logements et la construction du bâtiment arrière comprenant un logement, réaménager le bâtiment à rue, ajouter un étage et construire une extension en façade arrière du bâtiment sis avenue de Woluwe-Saint-Lambert, 73.

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de permis d'urbanisme, deuxième version.

L'élément principal qui interpelle dans le cadre de cette demande reste certainement la problématique de la densité puisque la demande de régularisation concerne la transformation d'une unifamiliale en 5 logements.

Souignons que dans cette demande de permis, la densité de logements par hectare passe de 72,46 à 362,3, ce qui est resté important et peu acceptable.

Par ailleurs, le taux d'imperméabilisation déjà élevé passe de 0,73 à 0.818, même dans le cas de ce nouveau projet, ce qui est également peu acceptable.

Ensuite, le projet ne prévoit qu'un seul garage pour 5 logements.

Au niveau de la façade, relevons que celle-ci a une certaine qualité architecturale que le projet risque de mettre à mal. Nous demanderons un complément d'information lors de la séance de la commission de concertation en ce qui concerne l'aménagement de la façade de l'étage supplémentaire.

Nous nous opposons toujours, comme lors de la première enquête, à la régularisation du logement en intérieur d'îlot.

Ce projet étant beaucoup trop dense, nous demandons la démolition du logement en intérieur d'îlot afin d'augmenter l'imperméabilité en intérieur d'îlot et préserver ainsi sa fonction essentielle de zone de cour et jardin. Ceci pourrait être l'équilibre à trouver pour accepter le restant du projet.

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Bernard Devillers  
Coordinateur